

CAHIER DES CHARGES

TIC U13 (2 jours)



PRINCIPES FONDAMENTAUX :

- Le Comité Départemental de la Corrèze confie l'organisation des TIC U13 à un club qui en assure la responsabilité et la gestion dans le respect du Cahier des Charges.
- Toutes les délégations sont hébergées, nourries, accueillies dans les mêmes conditions.
- En cas de réception officielle, chaque délégation est tenue d'être présente et représentée par le nombre de personnes prévu par l'organisateur.



HEBERGEMENT :

- Un minimum de confort est souhaité.
- Chaque délégation sera logée dans un espace bien identifié et si possible, non partagé par d'autres. Quand plusieurs délégations sont hébergées sur le même lieu, il convient que chacune assure un respect mutuel pour créer les conditions d'un fonctionnement intelligent, compatible avec la vie en société et une pratique sportive.
- Tous les adultes seront logés en chambres individuelles, ou au pire en chambres de deux ; de telle sorte qu'ils puissent surveiller leur délégation en permanence avec le confort individuel adapté (cabinet de toilette et douche).
- Il est souhaitable qu'une salle de réunion soit tenue à disposition des délégations.



REPAS :

- Pris par équipe en commun, aux heures les plus adéquates compte tenu des horaires des compétitions. Les horaires seront fixés en collaboration avec l'établissement d'accueil.
- L'organisateur veillera à l'aspect qualitatif et quantitatif des repas, en conformité avec la diététique mais en ayant à l'esprit qu'ils sont conçus pour de jeunes athlètes en compétition.





SURVEILLANCE :

- Chaque délégation est responsable de sa propre surveillance, sa responsabilité étant engagée par les faits.
- En cas de réunion générale, de réception officielle des adultes, de repas spéciaux adultes mis en place par l'organisateur, chaque délégation veillera à prévoir durant ce temps une surveillance des jeunes athlètes.
- Quand plusieurs délégations sont hébergées sur le même site, il convient que chacune respecte le repos des autres.



COMPETITIONS :

- L'ordre des rencontres sera établi par le CT du Comité organisateur. Il sera validé par le CTS Coordonnateur de la Ligue.
- En aucun cas, l'ordre des rencontres ne pourra être modifié par l'organisateur.



INSTALLATIONS SPORTIVES :

- L'organisateur veillera à mettre à disposition des installations sportives permettant d'accueillir toutes les délégations sans trop de déplacements.
- Le revêtement du sol sera de préférence du parquet.
- Les installations sportives devront être pourvues d'une tribune pour les spectateurs.
- Les installations sportives devront être pourvues d'un chronomètre et d'un panneau d'affichage homologués.
- Les installations sportives devront comprendre un nombre suffisant de vestiaires.



COUVERTURE MEDICALE :

- L'organisateur s'assurera de la mise en place d'une couverture médicale suffisante (médecin, kiné, etc..) pouvant être jointe en permanence pendant la durée des matchs et pouvant intervenir au coup par coup assez rapidement en cas de besoin en dehors des rencontres.
- Dans tous les cas, une trousse de 1er secours sera disponible sur place.
- Un réfrigérateur/conglateur sera disponible sur le site pour préparer les « cold pack ».



HORAIRES :

- Les premiers et les derniers horaires de match seront établis de telle sorte qu'une délégation ne soit pas obligée de partir la veille de la compétition, ni partir trop tôt le matin (départ : pas avant 6h), ni rentrer trop tard (surtout si les athlètes sont scolarisés le lendemain de la compétition).





ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

- Les Comités s'engagent à répondre dans les délais demandés par l'organisateur pour :
 - l'effectif composant la délégation
 - heures et dates d'arrivée et de départ
 - composition des délégations
 - tous renseignements concernant la sélection.
- L'encadrement des arbitres et des OTM est sous la responsabilité du Club organisateur en partenariat avec la CDO.
- L'E-marque devra être remise au délégué du Comité organisateur.



DELEGUE Comité :

- Lors des Tournois Inter Comités, le « Délégué Comité » organisateur :
 - veille au respect règlement établi par la DTBN pour la compétition.
 - veille au respect du présent cahier des charges
 - gère tout litige pouvant survenir pendant la compétition.
- Le Président de la CDO est le responsable des arbitres sur le TIC.



OFFICIELS :

- Les arbitres sont désignés par le « Répartiteur » du Comité organisateur.
- Sur place, les arbitres sont placés sous la responsabilité du Président de la CDO.
- Ils ne peuvent prétendre à aucune indemnité d'arbitrage.
- Ils doivent respecter une déontologie compatible avec leur statut d'officiel.
- Le mode de désignation et la gestion des O.T.M. sont définies par le Comité organisateur.



RECOMPENSES :

- Les Récompenses sont à la charge de l'organisateur en fonction de l'accord de délégation passé entre les structures.
- Pour le T.I.C, il comprendra :
 - un Tee-shirt par chaque participant (joueur(se)s, coachs, arbitres)
 - au minimum une coupe ou trophée pour le Comité vainqueur, voir pour chaque Comité.





FINANCEMENT :

- La participation maximum demandée par personne composant la délégation officielle s'établira sur une base de **100 € pour 2 jours**.
 - Pour le T.I.C U13, le nombre de personnes par Délégation est fixé comme suit :
 - 10 joueurs ou joueuses par équipe.
 - 2 entraîneurs par équipe.
 - 1 Chef de Délégation.
- Soit un total de 25 personnes par délégation, la prise en compte d'une Personne Supplémentaire est soumise à un accord préalable de l'organisateur, et sera facturée à la Délégation.
- Le montant de la participation pour 2 jours doit comprendre au minimum :
 - 1 petit déjeuner
 - 2 déjeuners
 - 2 goûters
 - 1 dîner
 - 1 nuitée.
 - Le règlement des frais de participation des Comités se fera uniquement sur présentation d'une facture détaillée.



REGLEMENT TIC U13 :

- Déroulement général

- Fixé par le Comité organisateur et l'ETR
- Prévoir au moins 1h30 entre 2 matchs.

- Directives techniques

- Toutes les défenses de zone sont interdites
- Les défenses de type run and trap sont interdites
- Tous les types d'écran sont interdits
- Le main à main est autorisé

- Déroulement des rencontres

- Temps de jeu = 4 x 6 min
- 4 fautes personnelles (joueur éliminé à la 4ème faute)
- 1 temps mort par équipe sur l'ensemble des 2 premiers ¼ temps
- 2 temps mort par équipe sur l'ensemble des 2 derniers ¼ temps
- 4 fautes d'équipe par ¼ temps (réparation à la 5ème faute)
- Mi-temps de 5 min
- Arrêt de 2 min entre les ¼ temps 1-2 et 3-4
- Prolongation de 2 min en cas d'égalité



- **Matériel**

- Grands paniers
- Chronomètre
- Ordinateurs pour l'E-marque
- Ballons T6
- Chaque équipe doit se munir de 2 jeux de maillots de couleurs différentes

